

# Joliette adopte son plan d'action pour intégrer les personnes handicapées

> Francine Rainville  
rainvillef@transcontinental.ca

**La Ville de Joliette a adopté récemment son plan d'action pour que les personnes handicapées puissent exercer leurs droits, tant au point de vue de leur intégration scolaire, professionnelle que sociale. Ce plan prévoit diverses mesures ainsi que le développement et l'organisation de ressources et de services.**

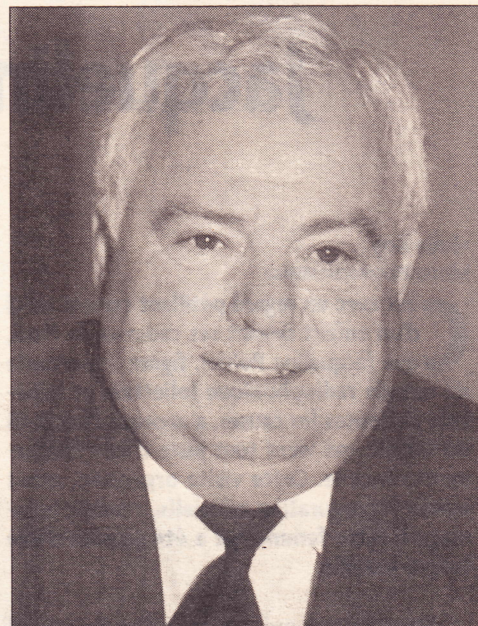
Au volet accessibilité des lieux et édifices publics, la Ville veut rendre ces lieux et la bibliothèque accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Comme mesures concrètes, elle a comme objectif d'installer un dispositif permettant d'ouvrir mécaniquement les portes aux édifices municipaux. Elle veut aussi s'assurer que la future bibliothèque sera dotée d'équipements permettant une accessibilité universelle tels que rampe d'accès, toilettes, ascenseur, stationnement.

Au volet loisirs et culture, elle veut instaurer une politique de gratuité pour les accompagnateurs lors d'activités en ajoutant un pictogramme à la carte du citoyen de la personne accompagnée; rendre accessibles les diverses

programmations et les lieux et équipements aux organismes et associations; considérer les besoins spécifiques des personnes handicapées lors de l'adoption de nouvelles politiques; s'assurer lors d'achats futurs de modules de jeux qu'ils soient accessibles aux personnes handicapées quand c'est possible; poursuivre la transformation des lieux et équipements afin de les rendre davantage accessibles; se procurer la vignette d'accompagnateur acceptée dans les activités municipales (patinage libre, bain libre etc.). Elle veut aussi rendre graduellement accessibles les parcs municipaux et la piscine municipale (mettre en place des cabines adaptées et acheter un lève-personne).

Au volet transport, la Ville veut supporter l'intégration des personnes handicapées à la communauté par le biais de représentations auprès des organismes de transport public régulier et adapté. Comme mesures : participer à la Table de concertation régionale de transport adapté de Lanaudière et supporter le Regroupement des usagers du transport adapté de Lanaudière dans sa demande d'être représentée auprès de la Corporation Transport MRC Joliette, prôner la mise en place de l'interconnexion entre les MRC avoisinantes de la MRC Joliette, prôner l'accessibilité des personnes handicapées au transport en commun si elles le peuvent sans perdre le droit à l'utilisation du transport adapté.

Au volet stationnement et circulation, la Ville veut effectuer les correctifs nécessaires via le programme annuel de réfection des trottoirs et bordures de béton et uniformiser progressivement les minuteriers des passages piétonniers à certains carrefours stratégiques afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de traverser de façon sécuritaire., assurer aux personnes handicapées des espaces de stationnement réservés à leur



Le maire René Laurin

usage exclusif et qu'ils soient en nombre suffisant et aménagés selon les normes.

Au volet emploi, la Ville veut établir et mettre en œuvre une politique de recrutement intégrant la non-discrimination des personnes handicapées conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.

Au volet communication, elle veut faire connaître son plan d'action et le comité sur l'intégration des personnes handicapées aux employés, diffuser le plan d'action sur le site Internet de la Ville, rendre accessible un registre des ressources disponibles, offrir un service d'interprète pour les personnes ayant une incapacité auditive significative en concertation avec le Service régional d'interprétariat de Lanaudière.

## Joliette a déjà posé certaines actions

> Francine Rainville  
rainvillef@transcontinental.ca

**La Ville de Joliette a déjà posé certaines actions avant l'implantation de son plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées.**

Pour la sécurité en milieu résidentiel, le Code national du bâtiment et le Code de prévention incendie sont utilisés pour l'application des normes de sécurité. Concernant le stationnement et la circulation, des cases de stationnement et des passages réservés aux per-

territoire ainsi que les traverses de piétons adaptées et lignées sur la chaussée (De Lanaudière (20) et Mgr Forbes.

Pour les loisirs et la culture, la Ville loue des toilettes adaptées lors d'événements tels que la Fête nationale, le tournoi provincial de soccer de Joliette. Des services d'intégration sont offerts pour le camp de jour et de vacances. Il y a des services de loisirs pour les 12-18 ans à la Maison des jeunes. Des accès ont été aménagés pour certains parcs, jeux d'eau, terrains de basketball, terrains de tennis, jeux de fer terrain de pétanque, jeu de